



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELI1DU1906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 19 juin 2025

Délibération : N° 1

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 19 Juin, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 juin 2025

Présent(s) :

Gérard ALLART-Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Murphy POWERS- Geoffrey LONCLE Pouvoirs : Jessy POWERS donne pouvoir à Murphy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER-Jean-Marie PERUS

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Subventions communales

DELIBERATION

Madame Chantal CARPENTIER déléguée aux associations expose au Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention communale pour l'année 2025.

Après avoir ouï l'exposé de Mme CARPENTIER, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ces demandes de subventions.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions de la façon suivante :

-Union Sportive Origny Thenelles (USOT): 300€

-UNC : 300€

-FNACA: 300€

-La renaissance école de musique : 300€

-Courir à Mont-d'Origny : 3 500€

-Red boule : 300€

-Judo : 200€

-coopérative scolaire : 1 640 euros

-SPA : 300€

-Mont et merveilles : 400€

-Amicale des Sapeurs-Pompiers : 200€

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

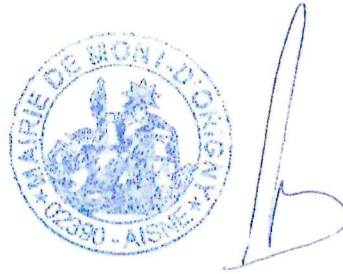
Émis et rendu exécutoire
le 20 juin 2025
Reçu en Préfecture
le 20 juin 2025
Publié ou notifié
le 23 juin 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2025

Le Maire

Gérard ALLART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB2DU1906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 19 juin 2025

Délibération : N° 2

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 19 Juin, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 juin 2025

Présent(s) :

Gérard ALLART-Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Murphy POWERS- Geoffrey LONCLE Pouvoirs : Jessy POWERS donne pouvoir à Murphy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER-Jean-Marie PERUS

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Avis préalable sur la cession du patrimoine Clésence

DELIBERATION

Monsieur le maire expose aux membres du conseil le courrier reçu de Clésence.

Le groupe Clésence envisage de vendre les logements sur notre commune : résidence les Tilleuls 10 logements et rue des Aubépines 7 logements.

Il précise que la politique de vente du patrimoine vise à renforcer la mixité sociale par la diversification des statuts d'occupation et à favoriser le parcours résidentiel des locataires vers l'accession à la propriété.

Monsieur le Maire rappelle que déjà beaucoup de logements du groupe Clésence ont été vendus, que le parc social de notre commune a été considérablement réduit et que les locataires présents n'ont pas achetés les logements qu'ils occupaient.

Il demande aux membres du conseil de se prononcer sur la cession de ce patrimoine.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne un avis défavorable à la vente des logements susvisés.

Il précise que le parc social des logements serait trop diminué et que la commune dispose de terrains. *et batir*

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB2DU1906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 20 juin 2025
Reçu en Préfecture
le 20 juin 2025
Publié ou notifié
le 23 juin 2025

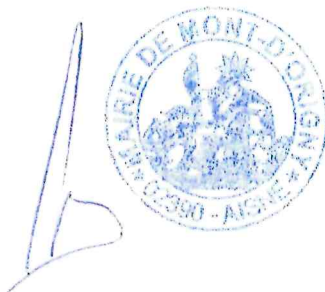
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2025

Le Maire

Gérard ALLART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB3DU1906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 19 juin 2025

Délibération : N° 3

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 19 Juin, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 juin 2025

Présent(s) :

Gérard ALLART-Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Murphy POWERS- Geoffrey LONCLE Pouvoirs : Jessy POWERS donne pouvoir à Murphy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER-Jean-Marie PERUS

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Echange de parcelles

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur le plan d'échange entre la commune et Monsieur CHOAIN Philippe les biens dont la désignation suit :

Monsieur CHOAIN Philippe cède à la commune une parcelle de terrain cadastrée AC 500 et 502 d'une superficie totale de 30m² en contre échange d'une parcelle de terrain cadastrée AC 496 et 498 d'une superficie de 56m².

Monsieur le Maire précise que cet échange est nécessaire afin de mettre en alignement ces parcelles désignées ci-dessus qui donnent dans la rue du Tour de ville.

Il demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cet échange.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-accepte l'échange des parcelles citées

-donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB3DU1906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 20 juin 2025
Reçu en Préfecture
le 20 juin 2025
Publié ou notifié
le 23 juin 2025

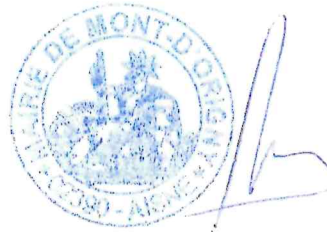
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2025

Le Maire

Gérard ALLART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB4DU1906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 19 juin 2025

Délibération : N° 4

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 19 Juin, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 juin 2025

Présent(s) :

Gérard ALLART-Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Murphy POWERS- Geoffrey LONCLE Pouvoirs : Jessy POWERS donne pouvoir à Murphy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER-Jean-Marie PERUS

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Projet scolaire

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un sondage a été effectué au sein des 2 écoles de notre commune.

Celui-ci porte sur la garderie matin et soir.

Les résultats de ce sondage sont les suivants :

-garderie le matin 16 positifs

-garderie le soir 19 positifs

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la possibilité d'une ouverture de garderie.

DECISION

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, ne souhaite pas se prononcer sur l'éventuelle possibilité d'ouverture de garderie matin et/ou soir.

Il précise qu'une étude plus poussée doit être effectuée. (Trouver un local aux normes, personnel qualifié, coût financier à charge pour la commune et pour les parents etc.)

Il précise également, qu'une administrée de notre commune a pour projet la création d'une garderie, il souhaite revoir la personne afin de connaître l'état d'avancement de son projet.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB4DU1906-DE

Émis et rendu exécutoire
le 20 juin 2025
Reçu en Préfecture
le 20 juin 2025
Publié ou notifié
le 23 juin 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2025

Le Maire

Gérard ALLART





Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB5DU1906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département

Aisne

Arrondissement

Saint-Quentin

Canton

Ribemont

Séance du 19 juin 2025

Délibération : N° 5

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 19 Juin, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 juin 2025

Présent(s) :

Gérard ALLART-Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Murphy POWERS- Geoffrey LONCLE Pouvoirs : Jessy POWERS donne pouvoir à Murphy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER-Jean-Marie PERUS

Secrétaire de séance :

Madame Chantal CARPENTIER

Proposition achat de parcelles

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au conseil le courrier reçu de la SCP GIEY et Fils , notaires associés.

Le notaire a rencontré M et Mme DELVILLE lesquels sont propriétaires des parcelles suivantes ZN 68-69 et 70 pour une contenance totale de 9187m². (Parcelles situées au pont à vaches)

La commune est propriétaire de la parcelle voisine à savoir la parcelle ZN n°52.

Les consorts DELVILLE propose de vendre les parcelles dont ils sont propriétaires.

Il est précisé sur le courrier que sur ces parcelles existeraient à ce jour entre 170 et 190 peupliers bon à récolter.

DECISION

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de se prononcer sur cette offre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur cette offre.

Il demande plus de renseignements, notamment le cout financier des parcelles et les charges du notaire.

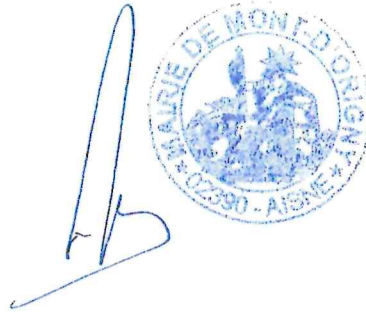
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Émis et rendu exécutoire
le 20 juin 2025
Reçu en Préfecture
le 20 juin 2025
Publié ou notifié
le 23 juin 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et
Au registre sont les signatures.
Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2025

Le Maire
Gérard ALLART

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of a circular official stamp. The stamp is also in blue ink and contains the text "MAIRIE DE MONT-D'ORIGNY" around the top and "02390 - AISNE" around the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a star.



Commune de Mont d'Origny
44 RUE JEAN MERMOZ
02390 MONT D ORIGNY

Envoyé en préfecture le 20/06/2025
Reçu en préfecture le 20/06/2025
Publié le
ID : 002-210204806-20250620-DELIB6DU1906-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département
Aisne
Arrondissement
Saint-Quentin
Canton
Ribemont

Séance du 19 juin 2025

Délibération : N° 6

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mille vingt cinq le Jeudi 19 Juin, à 18 heures 15, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 44 RUE JEAN MERMOZ 02390 MONT D ORIGNY sous la présidence de Monsieur Gérard ALLART, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 12 juin 2025

Présent(s) :

Gérard ALLART-Pascal BLEUSE-Jacky COVIAUX-Bastien DOLLÉ- Jean-Jacques ALLART-Patrick FLAMANT-Chantal CARPENTIER-Murphy POWERS- Geoffrey LONCLE Pouvoirs : Jessy POWERS donne pouvoir à Murphy POWERS

Absent(s) :

Sandrine HERNANDEZ-Nathalie HAUTION-Jonathan BOULANGER-Jean-Marie PERUS

Secrétaire de séance : Madame Chantal CARPENTIER

MONTANTS MAXIMUM DES SECOURS D'URGENCES OCTROYÉS

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappel aux membres du Conseil Municipal que le CCAS a été dissous au 31 décembre 2019.
Qu'une délibération a été prise dans le sens où des secours d'urgence seront toujours octroyés aux personnes en difficulté et que ces aides seront budgétisées sur le budget primitif de la commune à l'article 65138 chapitre 11.
Il demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la valeur des bons de secours d'urgences.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'octroyer un bon chez ALDI d'un montant ne pouvant pas dépasser les 200 euros
- d'octroyer un bon chez Leclerc d'un montant ne pouvant pas dépasser les 200 euros
- d'octroyer un bon à l'épicerie sociale d'Origny-Sainte-Benoite d'un montant maximum de 10 euros
- précise que les bons d'urgences seront octroyés aux personnes en difficulté précaire après vérification des éléments apportés.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le

ID : 002-210204806-20250620-DELIB6DU1906-DE

Émis et rendu exécutoire

le 20 juin 2025

Reçu en Préfecture

le 20 juin 2025

Publié ou notifié

le 23 juin 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 20 juin 2025

Le Maire

Gérard ALLART

